

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

22/11/2013

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F0421380103

1. Intitulé du projet

RESTRUCTURATION DU CAMPING DE LA MONTAGNE VERTE A STRASBOURG

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG / DCPB / SCEES

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

BIGOT JACQUES, PRESIDENT

RCS / SIRET

2 4 6 7 0 0 4 8 8 0 0 0 1 7

Forme juridique

EPCI / 7343

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45°	TERRAIN DE CAMPING DE 199 EMPLACEMENTS

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

LE PROJET CONCERNE LA RESTRUCTURATION DU CAMPING EXISTANT, AVEC :

- CONSERVATION ET RAVALEMENT DE FACADES DU BATIMENT PRINCIPAL EXISTANT
- DEMOLITION DES BATIMENTS SANITAIRES EXISTANTS
- CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ACCUEIL AVEC SANITAIRES
- CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SANITAIRE D'APPOINT
- INSTALLATION DE 39 HLL (HABITATS LEGERS DE LOISIR)
- REORGANISATION DES EMPLACEMENTS DE CAMPING
- REAMENAGEMENT PAYSAGER DE L'ENSEMBLE DU SITE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

LE CAMPING DE LA MONTAGNE VERTE (DATANT DU DEBUT DES ANNEES 60) EST LE SEUL CAMPING DE STRASBOURG. ACTUELLEMENT CLASSE 2 ETOILES, IL NE CORRESPOND PLUS AUX ATTENTES DES CLIENTELES NI A LA VOCATION D'ACCUEIL INTERNATIONAL. MALGRE DE NOMBREUX ATOUTS (SITUATION GEOGRAPHIQUE AU COEUR DU PARC NATUREL URBAIN, A PROXIMITE DU CENTRE-VILLE), LE CAMPING DISPOSE D'EQUIPEMENTS VETUSTES ET DEGRADES, NE REPONDANT PLUS AUX NORMES INTERNATIONALES ET AUX EXIGENCES DE LA CLIENTELE.

L'OBJECTIF EST DONC DE RESTRUCTURER LE CAMPING POUR ENFAIRE UN CAMPING "NATURE", EXEMPLAIRE EN TERMES DE DEVELEOPPEMENT DURABLE, D'ACCUEIL ET DE SERVICES.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

LE SITE SERA REAMENAGE, AVEC NOTAMMENT UNE REORGANISATION DES EMPLACEMENTS DE CAMPING.

LES TRAVAUX PORTERONT SUR LA DEMOLITION DES BATIMENTS SANITAIRES EXISTANTS, LA CONSTRUCTION DE 2 BATIMENTS (ACCUEIL ET SANITAIRES), LE RAVALEMENT DES FACADES DU BATIMENT PRINCIPAL CONSERVE, L'INSTALLATION DE 39 HLL (HABITATS LEGERS DE LOISIR), L'AMENAGEMENT PAYSAGER DE L'ENSEMBLE DU SITE.

LES BATIMENTS NEUFS AFFICHERONT UN CLASSEMENT BBC, EN RESPECTANT LA REGLEMENTATION THERMIQUE 2012. LE BOIS SERA UTILISE POUR LA CONSTRUCTION. LE REAMENAGEMENT PAYSAGER S'ATTACHERA A PRESERVER LE SITE ET A RENFORCER SON IMPLANTATION AU COEUR DU PARC NATUREL URBAIN, EN DEVELOPPANT L'ASPECT "NATURE".

LE CALENDRIER PREVISIONNEL PROGRAMME UN DEMARRAGE DES TRAVAUX AU 2EME TRIMESTRE 2014, POUR UNE REOUVERTURE DU CAMPING AU 1ER JUILLET 2015.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A L'ISSUE DES TRAVAUX, LE CAMPING SERA ROUVERT ET AFFICHERA UN CLASSEMENT EN 4 ETOILES.

IL SERA GERE EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC, TEL QU'ACTUELLEMENT.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

LE PROJET EST SOUMIS A PERMIS D'AMENAGER.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

PERMIS D'AMENAGER

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
SUPERFICIE DU PROJET	44 064 M²
SURFACES BATIES CREEES	1 158 M ²
EMPLACEMENTS DE CAMPING	199
NOMBRE DE HLL (HABITATS LEGERS DE LOISIR)	39
NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT	40

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

2, RUE ROBERT FORRER 67200 STRASBOURG

Coordonnées géographiques	Long.	7 ,	42	51,	E	Lat	48	34	31,,	N
										_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oui X	Non	
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?	Oui	Non	Х
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?			
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?	Oui	Non	X
Si oui, de quels projets se compose le programme ?			

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

	5. Sensibi	lité enviro	nnement	ale de	la zone	d'impla	ntation	envisage	e ·			
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel de	es sols sur	e lieu de	votre pro	jet ?								
USAGE ACTUEL DU					ING							
REGLEMENT APPLIC	CABLE A	A LA Z	ONE DU	PRO	JET :	ZONI	E UK2	(TER	RAINS	DE	CAMPING	ET
CARAVANES)								,			OI II I II I	
g:												
Existe-t-il un ou plusieurs concernés) réglementant	l'occupat	ts d'urba ion des sc DE STR	ls sur le lie	eu/trac	le des é de vo	docume otre proje	ents d'ui et ?	banisme	Oul	Х	Non	
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	18 DI	ECEMBR	E 1992	2 - M	IODIF	IE LE	30 N	OVEME	RE 20)12		
Pour les rubriques 33° à 37 environnementale ?	°, le ou les	docume	nts ont-ils	fait l'ob	jet d'ur	e évalu	ation		Oui		Non	
5.2 Enjeux environnement Complétez le tableau suiv http://www.developpeme	ant, parto	ous moyer	is utiles, n	otamn	r isagée nent à p	: partir des	s informe	ations dis	ponible:	s sur le	site internet	
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non			-	Leq	uel/Lag	uelle ?				7
dans une zone nature	elle											-

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	

DE

7			
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet a'une délimitation ?	10	X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? si oui, est-il prescrit ou approuvé?			PER INONDATION - ILL ET BRUCHE - ZONAGE REGLEMENTAIRE : ZONE BLEUE PAR REMONTEE DE NAPPE PHREATIQUE PPRI DE LA CUS PRESCRIT LE 17/01/2011, REVISANT LE PPRI DE STRASBOURG (APPROUVE LE 04/06/1996)
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X .	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?	X		SITES ET MONUMENTS INSCRITS : CIMETIERE JUIF DE KOENIGSHOFFEN (ENVIRON 200M) TOUR ET PAVILLON DE PLAISANCE, DITS BREUSCHECKSCHLOSSEL (ENVIRON 200M) EGLISE PROTESTANTE SAINT-PAUL DE KOENIGSHOFFEN

(ENVIRON 300M)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	PAS DE PRELEVEMENTS D'EAU PARTICULIERS, HORMIS POUR LES BESOINS DU CHANTIER, PUIS CEUX DE L'EXPLOITATION DU CAMPING
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	PAS DE MODIFICATIONS PREVISIBLES DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES REALISATION DE TRANCHEES DRAINANTES ET DE NOUE DE RECUPERATION POUR LES EAUX DE PLUIE (VU EN ACCORD AVEC LE SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA CUS)
	est-il excédentaire en matériaux ?		X	LES EVENTUELS MATERIAUX EXCENDENTAIRES DUS AUX TERRASSEMENTS DU CHANTIER SERONT REEMPLOYES SU SITE OU EVACUES SELON LES PRINCIPES PRESCRITS DANS LES MARCHES DE TRAVAUX
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	DANS LE CAS OU LES TRAVAUX DE TERRASSEMENT S'AVERERAIENT DEFICITAIRES EN MATERIAUX, DES REMBLAIS POURRAIENT ETRE MIS EN OEUVRE, SOIT PAR LES EVENTUELS MATERIAUX EXCEDENTAIRES DU SITE (CF. RUBRIQUE PRECEDENTE), SOIT A PARTIR DE RESSOURCES EXTERNES
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	ABATTAGE D'ARBRES ENVISAGE : 238 ARBRES EXISTANTS, DONT 182 ARBRES CONSERVES ET 56 ARBRES ABATTUS ; ENVIRON 120 ARBRES REPLANTES. LE PROJET CONSERVE LE MAXIMUM D'ARBRES EXISTAN ET NOTAMMENT LES SUJETS REMARQUABLES, LES ARBR ABATTUS LE SONT POUR DES RAISONS SANITAIRES OU
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?			DE NON CONCORDANCE AVEC LA BIODIVERSITE DU SIT UN DIAGNOSTIC FAUNE A ETE REALISE PAR LE SERVI DES ESPACES VERTS DE LA CUS : AUCUN ARBRE POTENTIELLEMENT GITE N'A ETE DETECTE.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		RISQUE D'INONDATION PAR REMONTEE DE NAPPE PHREATIQUE, SELON PPRI
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	UNIQUEMENT DURANT LES TRAVAUX DE CLOS-COUVERT (ENVIRON 3 TRIMESTRES) UNE CHARTE ENVIRONNEMENTALE SERA ETABLIE A L'ATTENTION DES ENTREPRISES, POUR MENER UN "CHANTIER VERT", AVEC NOTAMMENT REDUCTION DES NUISANCES SONORES
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	The state of the s	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	UNIQUEMENT DURANT LES TRAVAUX DE TERRASSEMENT (ENVIRON 1 TRIMESTRE) QUI POURRAIENT NECESSITER DES COMPACTAGES DE SOL

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	UNIQUEMENT ECLAIRAGE PROPRE DU SITE, SELON NIVEAUX D'ECLAIRAGE REGLEMENTAIRES
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air?	X	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	DECHETS DE CHANTIER GERES SELON LA CHARTE ENVIRONNEMENTALE QUI PRECISERA LES CONDITIONS DU "CHANTIER VERT" A L'ATTENTION DES ENTREPRISES EN EXPLOITATION, PRODUCTION DE DECHETS UNIQUEMENT DE TYPE "ORDURES MENAGERES", EN COLLECTE AVEC TRI SELECTIF 2 BORNES DE VIDANGE INSTALLEES POUR LES
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X	CAMPING-CARS UN TRAVAIL SUR L'INTEGRATION ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE EST MENE PAR UNE EQUIPE DE MAITRISE D'OEUVRE COMPOSEE D'ARCHITECTES ET DE PAYSAGISTES
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Nor

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

LE PROJET DE RESTRUCTURATION DU CAMPING DE LA MONTAGNE VERTE CONCERNE UN SITE EXISTANT, QUI NE SERA PAS FONDAMENTALEMENT TRANSFORME ET QUI LIMITERA L'IMPACT SUR SON ENVIRONNEMENT, EN S'INTEGRANT TANT AU NIVEAU ARCHITECTURAL QUE PAYSAGER.

LE CHANTIER SERA MENE SELON LES PRINCIPES EDICTES PAR UNE CHARTE ENVIRONNEMENTALE QUI PRECISERA LES CONDITIONS DE "CHANTIER VERT", AFIN DE REDUIRE LES NUISANCES DURANT LES TRAVAUX.

EN CONSEQUENCE, IL POURRAIT ETRE CONSIDERE QUE LE PROJET SOIT DISPENSE D'UNE ETUDE D'IMPACT.

Annex	

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	Х
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	Х
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet							

9. Engagement et signature

1-		111	1	alan analoga falla alan alan alan alan alan alan al	7.7
Je.	cernne sur	rnonneuri	exactitude	des renseignements ci-dessi	IS X

Fait à

STRASBOURG

1e. 15.11.2013

Signature

ies du terriloire